

Les élections municipales 2009: Quelle démocratie au local et au régional?



“ La politique municipale, c’est beaucoup plus que les aqueducs et les vidanges. Dans un contexte de retrait de l’État, c’est de plus en plus de pouvoirs et de responsabilités.”

PETIT GUIDE

pour se familiariser avec la politique municipale, ses enjeux et ses acteurs

Un document du

mepacq

Mouvement d’éducation populaire et d’action communautaire du Québec

1600, avenue De Lorimier, #396
Montréal (Québec) H2K 3W5
Tél.: (514) 843-3236 Fax: (514) 843-6512
mepacq@bellnet.ca
www.mepacq.qc.ca

Produit et diffusé le 28 septembre 2009

Le 1er novembre 2009, les Québécoises et Québécois seront invitéEs aux urnes pour élire leur maire ou mairesse ainsi que leurs conseillers municipaux et conseil- lères municipales. En effet, depuis 2005, les élections municipales sont à date fixe, soit le premier dimanche de novembre.

Contrairement à la sphère fédérale ou provinciale, le palier municipal est moins connu des électeurs et électrices. C'est pourtant l'instance politique la plus près des citoyenNEs... Cet outil vous propose un tour d'horizon du monde municipal, de son fonctionnement, ses instances et un portrait critique de la démocratie locale et régionale.

En espérant que ce document suscite l'intérêt pour la démocratie municipale qui en a grandement besoin...

Petit tour d'histoire

L'histoire de la démocratie municipale telle qu'on la connaît aujourd'hui est encore très récente. En effet, ce n'est que depuis 1970 à Montréal et 1974 dans les autres villes du Québec que le droit de vote n'est pas réservé exclusivement aux propriétaires. Encore aujourd'hui, des traces de ces privilèges réservés aux propriétaires perdurent. En effet, unE propriétaire peut voter dans une ville dont il n'est pas résidentE !

Cette « démocratie » élitiste de propriétaires a fait en sorte que les élections municipales ont longtemps été la chasse gardée des notables locaux et des promoteurs, les éluEs étant bien souvent des valets des Chambres de commerce.

**Les choses ont-elles changées ?
Un peu, mais si peu...**

Le monde municipal, c'est...

- **1115 municipalités**
- **86 municipalités régionales de comtés (MRC)**
- **2 communautés métropolitaines (Montréal et Québec)**
- **11 agglomérations**
- **21 conférences régionales des éluEs (CRÉ)**
- **8064 éluEs**

... et 40 Lois qui encadrent tout ce monde!

Démystifions le jargon municipal

Des structures et des instances,
Comment s'y retrouver?

De la plus petite à la plus grande..·

L'arrondissement : Au Québec, huit (8) municipalités* sont divisées en arrondissements. Certaines fonctions municipales qu'il est avantageux d'exercer sur un territoire réduit sont déléguées au conseil de ces arrondissements.

Le conseil est composé de... Un maire ou mairesse d'arrondissement et des conseillers ou conseillères d'arrondissement éluEs au suffrage universel. Certains conseillers et conseillères siègent également au conseil municipal.

* Ces municipalités sont : Montréal, Québec, Longueuil, Sherbrooke, Saguenay, Lévis, Métis-sur-Mer et Grenville-sur-la-Rouge

La municipalité : Administrée par le conseil municipal, la municipalité a différentes désignations telles que ville, village, paroisse, canton et inclue également les villages nordiques, cris ou naskapi.

Le conseil est composé de... Sauf exception, le conseil municipal comprend une mairesse ou un maire et au moins six (6) conseillères ou conseillers municipaux éluEs au suffrage universel.

L'agglomération : Suite aux fusions et défusions, certaines municipalités se sont retrouvées avec des territoires voulant rester fusionnés et d'autres voulant se défusionner. La défusion permise par le gouvernement provincial ne permettait cependant pas aux municipalités défusionnistes de recouvrer l'ensemble de leurs pouvoirs. Certaines compétences d'intérêt collectif, pour des raisons d'équité et d'efficacité, ont donc été confiées aux conseils d'agglomérations qui regroupent les municipalités initialement fusionnées, mais qui se sont défusionnées.*

Par conséquent, dans les municipalités où il n'y a eu aucune défusion (ex : Gatineau-Hull), il n'y a pas d'agglomération.

Le conseil est composés de... Représentants de toutes les municipalités initialement fusionnées.

* Ces agglomérations sont : Cookshire-Eaton, La Tuque, Les Îles-de-la-Madeleine, Longueuil, Mont-Laurier, Montréal, Mont-Tremblant, Québec, Rivière Rouge, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Marguerite-Estherel.

La municipalité régionale de comté (MRC) : Les MRC ont été créées pour faciliter la mise en commun et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités. C'est le cas notamment de la gestion des matières résiduelles du transport en commun. La MRC assume également certaines responsabilités ou compétences, notamment l'aménagement et l'urbanisme, la gestion des cours d'eau régionaux, les schémas de couverture de risque (sécurité incendie) et celui de sécurité civile. C'est également la MRC qui s'occupe du développement local, du soutien à l'emploi et du soutien financier au centre local de développement (CLD).

Le conseil est composé... Obligatoirement du maire ou de la mairesse de chacune des municipalités membres. Il peut aussi comprendre d'autres éluEs municipaux et municipales. Le poids décisionnel des municipalités membres d'une MRC est déterminé en fonction, notamment, de leur population. La MRC est représentée par un préfet qui est, en général, une mairesse ou un maire désignéE par les membres du conseil.

Saviez-vous que...

Les MRC peuvent élire les préfets au suffrage universel, mais seulement 8 préfets (sur 86) ont été élus ainsi lors des dernières élections.

Le partage des compétences entre l'État québécois et les municipalités... Qui fait quoi ?

Compétences municipales exclusives :

- Développement économique local
- Culture, loisirs et parcs
- Transport*
- Eau potable
- Pompiers
- Assainissement des eaux
- Matières résiduelles (déchets, recyclage, compost)

* Dans la région métropolitaine de Montréal, une agence gouvernementale, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a notamment pour mission d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes sur ce territoire. Cette compétence est donc partagée pour Montréal avec cette agence.

Compétences partagées avec le provincial :

- Logement
- Réseau routier
- Services policiers
- Environnement
- Aménagement du territoire et urbanisme

Saviez-vous que...

87% du financement des municipalités provient de revenus autonomes (taxes et tarifications). Les taxes foncières (taxes liées à la propriété de terrains et d'habitations) sont la principale source de revenus.

Quelques organes du milieu municipal...

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) : Regroupe l'ensemble des municipalités du Québec. Son Conseil exécutif (CE) et son Conseil d'administration (CA) sont composés d'élus municipaux.

Fédération québécoise des municipalités (FQM) : Association municipale dont la mission première est de défendre les intérêts des régions, des municipalités de plus petite taille et des MRC auprès du gouvernement. Son comité exécutif (CE) et son conseil d'administration (CA) sont composés d'élus municipaux représentant l'ensemble des régions du Québec.

Conférence régionale des élus (CRÉ) : Les CRÉ sont les interlocutrices privilégiées du gouvernement en matière de développement régional. Les CRÉ sont composées d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socioéconomiques. Les assemblées du conseil d'administration d'une CRÉ sont publiques.

Ministère des Affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) : Le MAMROT a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole. Le MAMROT travaille avec l'ensemble des municipalités du Québec, les MRC, les conférences régionales des élus (CRÉ) et les acteurs du développement régional et métropolitain.

Table Québec-municipalités : Composée du Ministre des Affaires municipales (Laurent Lessard), de représentants de la ville de Montréal, de l'Union des municipalités (UMQ) et de la fédération québécoise des municipalités (FQM). La Table traite du développement du monde municipal.

Table Québec-régions : Composée du Ministre des Affaires municipales (Laurent Lessard) et des présidents des 21 Conférences régionales des élus (CRÉ). La Table traite de développement régional.

Les grandes villes... Un statut particulier

Au Québec, 14 municipalités et agglomérations n'appartiennent à aucune MRC et exercent la plupart des compétences des MRC, soit : Montréal, Québec, Gatineau, Saguenay, Trois-Rivières, Sherbrooke, Laval, Mirabel, Longueuil, Lévis, Shawinigan, Rouyn-Noranda, Les Îles-de-la-madeleine et LaTuque.

Portrait des municipalités québécoises (2006)

Tranche de population	Nombre de municipalités	Pourcentage de la population
Moins de 2000	753	9%
De 2000 à 9999	294	15%
De 10000 à 49999	74	21%
De 50 000 à 99 999	9	8%
100 000 et plus	9	47%



Le monde municipal...



...Quelques ombres au tableau de la démocratie

Un taux de participation inquiétant!

Aux dernières élections, en 2005, seulement 45% des personnes ont exercé leur droit de vote. Par ailleurs, le taux de participation varie énormément d'une municipalité à l'autre. Entre 1996 et 2001, les taux de participation ont oscillé entre 16% et 96% selon les municipalités!

Saviez-vous que...

Aux dernières élections, 605 maires et mairesses sur 1106 (55%) et 4302 conseillers et conseillères sur 7005 sièges (62%) ont été éluEs sans opposition ! Par ailleurs, 6 postes de maires ou mairesses et 41 postes de conseillers ou conseillère n'ont pu être comblés !

Plus une municipalité est petite ou éloignée des centres urbains, plus il y a de chance que le poste de maire soit comblé sans opposition. Cependant, bien que l'absence d'opposition soit une réalité présente dans de nombreuses municipalités, elle ne touche que 20% de la population puisque ces municipalités sont généralement peu peuplées. Par contre, comme ces municipalités se situent dans des régions éloignées, une écrasante majorité des personnes siégeant au Conseil de la MRC ont été élues sans opposition, et donc sans débat d'idées quant au développement régional qu'elles désirent mettre de l'avant.

Cette situation est fort inquiétante. En effet, compte tenu des responsabilités et du pouvoir accru qui sont dévolus aux éluEs municipaux et municipales, notamment par le biais des MRC et des CRÉ, cette absence d'opposition et le peu de dynamisme démocratique municipal sont préoccupants. Étant donnée l'influence significative que détiennent les élites économiques locales (PME, industries forestières et minière, Chambres de commerce, etc.), il y a fort à craindre que les décisions et orientations des éluEs municipaux et municipales tendront à satisfaire les intérêts de ces lobbys, au détriment, parfois, de ceux des citoyenNEs.

Le cas de la ville de Québec



Alors que la ville de Québec est la capitale et la deuxième métropole de notre province, tout semble indiquer que la course à la mairie se fera... à un seul coureur ! Au moment d'écrire ces lignes, aucun candidat d'expérience n'a annoncé son intention de se présenter contre l'actuel maire sortant, Régis Labeaume. Cette situation est fort préoccupante pour la démocratie, surtout lorsqu'elle touche une aussi grande ville que Québec. Quelle est l'utilité d'une campagne électorale si aucun opposant ne remet en question les idées, les orientations et les projets de M. Labeaume ? Bref, à quoi rime une élection sans débat ?

Sexiste et discriminatoire le monde municipal ?

Si on peut se réjouir de la nette progression de la présence des femmes à l'échelle locale depuis 20 ans, on ne peut passer sous silence le ralentissement de cette progression depuis quelques années. En effet, la présence des femmes dans l'arène municipale est encore très faible : Seulement 13% des maires et mairesses et 27% des conseillers et conseillères sont des femmes ! Par ailleurs, seulement 8% des éluEs ont moins de 35 ans. De ce nombre, seulement 2% sont éluEs à un poste de maire. Cette réalité, combinée au fait que les éluEs provenant de minorités visibles sont pratiquement inexistantEs, est certainement un obstacle à la représentativité de nos éluEs municipaux et municipales.



Élections municipales, crise économique, décentralisation, approche territoriale intégrée, lutte à la pauvreté et enjeux sociaux... Des liens de plus en plus serrés !

La décentralisation des services publics n'est pas une chose nouvelle dans le portrait politique du Québec. Le Parti québécois, avec sa politique de soutien au développement local et régional (PSDLR), tout comme la réingénierie de l'État, promise par le gouvernement Charest, se caractérisent par une décentralisation des responsabilités vers le local et le régional et un retrait de l'État central.

L'actuelle approche territoriale intégrée (ATI) participe ainsi à une « municipalisation » d'une partie (ou de l'ensemble?) du développement social. Cette volonté de régionaliser et localiser le développement social s'inscrit dans un courant mondial néolibéral porté notamment par l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque mondiale.

Or, il y a fort à parier que le pelletage de compétences sociales au municipal, jumelé au manque de ressources financières des villes, prépareront à une présence accrue du privé dans cette sphère...



Pourquoi autant de partis politiques
pour proposer toujours la même idée?

Partenariat public-privé (PPP), Privatisation et retrait de l'État... Du provincial au municipal!

La lutte à la pauvreté : Un mandat municipal?

Le dernier pacte fiscal (2007-2013), conclu entre le gouvernement provincial et les municipalités, accroît substantiellement les revenus de celles-ci. Parallèlement à cette augmentation de revenu, un nouveau rôle est également dévolu aux institutions municipales, soit celui de « moteur de développement économique, social et culturel du Québec tout entier. »

Ce nouveau mandat n'est pas innocent et s'inscrit dans le contexte actuel de désengagement de l'État et de pelletage de ses responsabilités au régional et au municipal. D'ailleurs, l'approche territoriale intégrée (ATI), qui est au cœur du plan de lutte à la pauvreté que le gouvernement Charest désire mettre de l'avant, nous est présentée comme étant « LA » solution à la pauvreté : En remplacement des services sociaux et publics démantelés par l'État et qui, EUX, offraient un soutien réel aux personnes en situation de pauvreté, les régions seront appelées à mettre en place des projets pour lutter contre la pauvreté dans certain secteur de leur territoire!

Ce n'est pas parce que les décisions se prennent au palier physiquement le plus près de la population, qu'automatiquement les décisions seront plus éclairées et transparentes. Au contraire!

La faiblesse démocratique de la sphère municipale, tant au niveau de la participation des citoyenNEs aux élections et à la vie municipale qu'au niveau de la diversité des candidatures aux postes d'éluEs combinée aux ressources et à l'expertise limitées dont dispose les municipalités en matière de lutte à la pauvreté et au peu d'intérêt médiatique porté à ce milieu, laisse entrevoir un « développement » laissé entre les mains d'élites et de développeurs locaux.

Puisque les causes de la pauvreté sont principalement structurelles, c'est-à-dire que leurs sources se trouvent dans les structures actuelles de nos sociétés, il faut une approche qui remet en question ces structures. Or l'ATI,

sous la responsabilité des éluEs locaux et locales, ne peut en aucun cas s'attaquer aux causes de la pauvreté et se limite à en atténuer certains effets. Si ce soulagement doit être mentionné, il apparaît qu'en l'absence d'une stratégie nationale s'attaquant aux causes de cette pauvreté, nous ne pouvons prétendre que l'ATI nous mènera vers une société où il y a moins de pauvreté.

Psssst !

Si la ville de Montréal, malgré une présence médiatique non négligeable et une opposition présente à l'hôtel de ville croule sous les accusations de fraude, de conflit d'intérêt et de copinage, comment garantir que de plus petites municipalités ou régions ne sont pas impliquées dans de tels scandales ou ne le seront pas dans l'avenir?

Le transport en commun... Un service essentiel!

Dès le début des années 70 et ce, jusqu'à la fin des années '80, le gouvernement provincial s'est engagé dans le financement du transport en commun pour combler le manque de ressources des municipalités.

Saviez-vous que... Les hausses de tarifs favorisent l'exclusion sociale ?

Le transport en commun joue un rôle crucial dans la vie des personnes à faible revenu. Ce service essentiel leur permet de se déplacer pour se rendre au travail, pour se chercher un emploi, pour voir un médecin, visiter leur famille, pour l'accès aux loisirs ou pour s'instruire. Malheureusement, ce sont les premières personnes à devoir renoncer à ce service dû aux hausses de tarifs.

En 1992, le Québec adoptait un nouveau cadre fiscal qui transférait aux municipalités des dépenses reliées au transport en commun qui étaient jusque-là assumées par le gouvernement provincial. Nous assistons alors au retrait progressif de l'État québécois. Ce retrait devait, entre autres, être compensé par le paiement d'un 30\$ additionnel lors de l'immatriculation d'un véhicule.

Les municipalités ont alors vu leur budget baissé de 70%, soit une perte de 210 millions \$. Pour l'année 1992, les droits d'immatriculation se sont élevés à 60 millions \$, ce qui était totalement insuffisant pour compenser le manque à gagner des sociétés de transport.

En 2001, le sous-financement chronique qui durait depuis 10 ans a conduit les sociétés de transport à une crise aiguë. Ainsi, si les villes ont augmenté leur contribution pour contrer une mince partie de cette crise, les utilisateurs et utilisatrices du transport en commun ont été ceux qui ont dû payer pour ce désengagement, voyant les tarifs augmentés de 29% entre 2000 et 2006!

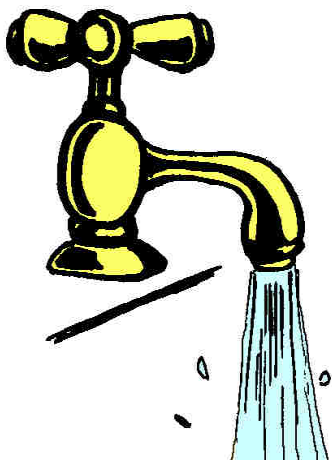
Un document du ministère des transports rendu public en 2004 soulignait que compte tenu de l'importance des investissements à venir au cours des prochains dix ans, le gouvernement souhaitait inciter les municipalités à avoir davantage recours aux PPP en matière de transport en commun ... À suivre !

Saviez-vous que...

Plusieurs villes de France offrent une tarification sociale aux personnes à faible revenu. Certaines villes, comme Lyon, offre un tarif réduit à 75% aux chômeurs, alors que Lille offre le transport gratuit à ces mêmes personnes !

NOUS interpellons les éluEs municipaux et municipales pour :

- Une tarification sociale, voire la gratuité dans les services de transport en commun.
- Le refus de PPP dans le transport en commun



Ne touche pas à mon eau!

En 2005, le gouvernement de Jean Charest a adopté les Lois 62 et 134, (cette dernière étant adoptée sous baïllon.) Ces lois permettaient aux municipalités d'avoir recours aux partenariats publics-privés (PPP) pour les services d'aqueducs et d'assainissement des eaux et de confier non seulement la gestion, mais également le financement de l'eau, des parcs et des matières résiduelles, à l'entreprise privée.

En clair, quels sont les impacts de telles lois ?

En vertu de ces lois, une entreprise pourra en lieu et place de la ville, financer à 100 % la construction d'une centrale d'épuration et en assurer la gestion. Or, qui dit privatisation du financement et de la gestion, dit augmentation des coûts ! En effet, comme le secteur public a accès à des taux d'intérêts inférieurs à ceux du privé et que l'entreprise privée inclut, dans sa facturation, une marge de profit, la facture finale est nécessairement plus élevée.

Par ailleurs, puisque ces contrats peuvent s'étendre sur une base allant jusqu'à 25 ans, il est pratiquement impossible, pour les éluEs postérieurEs, d'annuler ces contrats.

Le recours au PPP signifie également, pour la municipalité, une perte d'expertise qui sera difficile à récupérer au fil du temps. Pour les citoyens et citoyennes, c'est une perte de transparence puisqu'ils et elles ne peuvent avoir accès aux livres d'une entreprise de la même façon qu'à ceux de la ville.

Saviez vous que...

Les municipalités montréalaises de Westmount et de Côte-Saint-Luc ont fait appel aux PPP pour la gestion des infrastructures de l'eau. Une entente a ainsi été conclue avec la firme DESSAU-SOPRIN. Or, Dida Berku, conseillère de Côte-Saint-Luc, avouait que les services, payés au coût de 750 000 \$ à la Ville de Montréal, étaient maintenant évalués à 1,3 million de dollars par Dessau-Soprin, soit près du double.

* Le 1er janvier 2008, Westmount a décidé de ne pas renouveler le contrat de Dessau et d'assumer l'entière responsabilité de la gestion et de la maintenance des réseaux d'aqueduc et d'égout situés sur son territoire.

Pourquoi les municipalités ont-elles recours aux PPP ?

Puisque le projet est financé par l'entreprise privée et facturé sur une base pouvant aller jusqu'à 25 ans, les dettes apparaissent dans les livres du partenaire privé, mais pas dans les registres de la municipalité. Il permet à celle-ci de ne pas emprunter et ainsi faire croire à la population qu'elle n'a pas de dette. Or, cette facture serait ultimement refilée à la municipalité, à un coût plus élevé que si elle avait elle-même financé les travaux.

NOUS interpellons les éluEs municipaux et municipales pour :

- Le refus de toute forme de privatisation (y compris les PPP) des services liés à l'eau.
- Le refus de la tarification ou de présence de compteur

Des loisirs pour tous!

Le droit aux loisirs figure dans plusieurs instruments juridiques internationaux (la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention des droits de l'enfant). Au Québec, l'accessibilité aux loisirs est également inscrite à l'article 8 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Comme la santé, le logement ou le travail, les loisirs sont indispensables à la dignité et au développement de la personne et sont d'importants facteurs d'intégration sociale et de développement des collectivités. Aujourd'hui, l'offre est abondante, mais inégale et son accès pose problème selon le milieu d'origine, la formation, le niveau de revenus, l'âge et le sexe des personnes.

Les municipalités n'ont pas toutes les mêmes revenus et, par conséquent, ne sont pas en mesure d'offrir les mêmes services à leur population. Par ailleurs, si le milieu municipal est encore un fournisseur de ce service, force est de constater que l'industrie du loisir a crû de façon exponentielle au cours des 20 dernières années. Or, l'arrivée de cette industrie a accentué l'inégalité de l'accessibilité : les entreprises de loisirs se sont établies dans les quartiers et les régions qui leur sont le plus profitables financièrement : quartiers densément peuplés, populations ayant un bon revenu, etc.

L'importance des loisirs pour l'épanouissement des individus et de la collectivité implique que son accès soit indépendant des conditions sociales et économiques de chaque personne. Par conséquent, les tarifs, les horaires, les activités offertes, les services de transport, etc. devraient favoriser la participation de tous et toutes.

NOUS interpellons les éluEs municipaux et municipales pour :

- Une accessibilité au loisir la plus universelle possible (notamment en offrant des tarifications réduites aux personnes les plus vulnérables).
- L'allocation de ressources (notamment financières) du gouvernement provincial dans les quartiers et régions défavorisés.
- Des loisirs qui correspondent et qui sont adaptés aux intérêts et à la culture des communautés présentes sur le territoire.
- Une participation de la communauté locale dans la détermination et l'organisation des loisirs offerts.

Un toit abordable et accessible avant les condos!

Les municipalités n'ont pas la responsabilité de répondre à elles seules aux problèmes de logement. Cependant, bien que les paliers supérieurs du gouvernement doivent continuer à être interpellés, les villes peuvent et doivent agir sur certains dossiers.

Par exemple, elles devraient :

- **Se fixer des objectifs chiffrés en termes de développement de logements sociaux et exercer les pressions nécessaires sur les gouvernements supérieurs pour qu'ils en assurent la majeure partie du financement. Cela implique évidemment que les villes elles-mêmes y consacrent les ressources financières suffisantes.**
- **S'assurer de la disponibilité de sites pour la réalisation des logements sociaux.**
- **Se doter d'un code du logement et faire respecter ce code par l'inspection systématique des logements et l'imposition de pénalités adéquates.**

Psssst!

Un code du logement est l'outil qu'une ville se donne pour s'assurer que les immeubles sur son territoire sont adéquats et salubres. Le code établira les normes à respecter en matière de chauffage, d'aération, de sortie de secours, de moisissures, etc. Il permettra de mettre à l'amende les propriétaires fautifs ou négligents.

Saviez-vous que...

Sauf à Montréal, la Loi sur la Régie du logement permet de transformer des logements en condos et ce, malgré la pénurie de logements qui sévit dans plusieurs villes. Il revient donc aux municipalités d'adopter des règlements restreignant ou interdisant de telles conversions.

À Montréal, malgré le moratoire, de nombreux logements sont chaque année transformés en condo grâce aux nombreuses lacunes de ce moratoire... partiel!

Comment participer à la vie municipale ?

Pour influencer sur les enjeux locaux et régionaux qui vous touchent, vous pouvez vous impliquer de différentes façons...

Impliquez-vous dans un comité de quartier : Dans divers quartiers de Montréal, Québec et d'autres villes, des citoyens se rassemblent et s'organisent pour améliorer leur qualité de vie : aménagement de parcs, amélioration du transport en commun, demande de logements sociaux, instauration de rues piétonnes, etc. Échangez, participez et agissez avec les gens de votre quartier pour un meilleur quartier.

Votez de façon éclairée : Informez-vous sur les différents partis et/ou candidatEs qui se présentent aux élections, allez les rencontrer dans les soirées publiques organisées pendant la campagne électorale, posez leur des questions.

Participez aux séances du Conseil : Les séances du conseil de votre municipalité sont ouvertes aux citoyens et citoyennes. Profitez de ces séances pour poser des questions à vos représentantEs.

Le Conseil régit la période de question (durée, temps de parole, etc.), renseignez-vous sur les procédures, les dates et heures de réunion à votre hôtel de ville. Dans certaines municipalités, vous devez vous inscrire, vérifiez si c'est le cas pour votre municipalité. En général, le conseil se réunit une fois par mois, mais il peut le faire plus souvent.

Participez aux consultations publiques de votre municipalité : Ces consultations portent le plus souvent sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les emprunts. Dans ces domaines, les lois permettent notamment aux citoyens et citoyennes de demander la tenue d'un référendum (par exemple dans le cas d'un changement de zonage). Le résultat du référendum est décisionnel et doit être respecté par le conseil.

Les municipalités peuvent aussi tenir des référendums consultatifs. Dans ce cas, les résultats ne sont pas décisionnels et n'engagent donc pas le Conseil.

Afin d'associer les citoyens à l'élaboration de projets et politiques, des municipalités mettent aussi en place des conseils de quartiers, des comités ou des commissions consultatives. Vous pouvez être membre de ces comités !

Exigez la mise en place d'un budget participatif : Des budgets participatifs ont été expérimentés dans plusieurs villes du monde, notamment à Porto Alegre, au Brésil. Il consiste à ce que les citoyens d'une ville décident de l'attribution d'une part du budget lors de réunions publiques. Plutôt que les éluEs décident seuls des priorités et du financement des projets locaux, les citoyens sont directement informés et impliqués dans le processus décisionnel.

**Et pourquoi pas...
Présentez-vous aux élections !**

Vous voulez mieux connaître les candidats se présentant à votre mairie?

Avez-vous pensé à les questionner sur...

- **L'accessibilité aux loisirs et à la culture pour les personnes à faible revenu, les personnes issues de l'immigration, les personnes âgées, etc.?**
- **L'accessibilité, pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, à l'ensemble des services de la ville (loisirs, infrastructure, transport, etc.) ?**
- **Des possibilités de jumelage avec des municipalités de pays en voie de développement afin de développer des échanges culturels et d'aide mutuelle.**
- **L'aménagement de parcs, de pistes cyclables et d'espaces verts dans votre municipalité?**
- **La protection de vos écosystèmes (berges, marais, boisés, lacs, rivières, etc.)**
- **La mise en place d'un marché public (par exemple conjointement avec les municipalités adjacentes et les producteurs locaux)?**
- **L'amélioration des infrastructures pour les jeunes (terrains de basket-ball, de soccer, piscine, cour d'école, skate parc, etc.)?**
- **La nécessité d'une campagne de sensibilisation (gaspillage de l'eau, récupération, compostage, vitesse sur les routes, etc.)?**
- **Des politiques d'accès à l'égalité dans tous les domaines et structures de la vie municipale (notamment par l'application de l'analyse différenciée selon les sexes à toute politique, programme ou décision municipale.) ?**
- **Des mesures (financières, d'accès aux infrastructures, etc.) permettant de soutenir les initiatives citoyennes (forums ou débats citoyens, cercles d'entraide, activités culturelles ou sportives, etc.)?**

Vous voulez en savoir plus ? Quelques liens utiles

Sources autonomes:

MÉPACQ : www.mepacq.qc.ca

Réseau national sur la démocratie municipale : www.dabordsolidaires.com

FRAPRU : www.frapru.qc.ca

Eau secours : www.eausecours.org

Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes : www.oregand.ca

Solidarité rurale du Québec : www.solidarite-rurale.qc.ca

Revue À bâbord : www.ababord.org

Sources gouvernementales:

Union des municipalités du Québec (UMQ): www.umq.qc.ca

Fédération québécoise des municipalités (FQM): www.fqm.ca

Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) : www.mamrot.gouv.qc.ca

Directeur général des élections : www.electionsquebec.qc.ca

Élections municipales et vous : www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca

**Le Mouvement d'éducation populaire
et d'action communautaire du Québec^C
(MÉPACQ)**

**est un mouvement national et multisectoriel
qui travaille à la transformation sociale
dans une perspective de justice sociale.
Le MÉPACQ regroupe 11 Tables régionales
en éducation populaire autonome
qui regroupement plus de 300 groupes
populaires et communautaires autonomes.**

Les tables régionales membres du MÉPACQ:

Abitibi Témiscamingue

RÉPAT: (819) 762-3114

Centre du Québec

AGEPA: (819) 795-4441

Côte Nord

Table des groupes populaires (418) 589-2809

Estrie

TROVEP: (819) 566-2727

Lanaudière

MÉPAL: (450) 752-4700

Mauricie

ROM: (819) 379-2889

Montérégie

TROVEP: (450) 443-9330

Montréal

TROVEP: (514) 527-1112

Outaouais

TROVEP: (819) 771-5862

Québec Chaudière-Appalaches

RÉPAC: (418) 523-4158

Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais

MÉPAC: (418) 547-2102

Membre auxiliaire:

Carrefour de participation ressourcement et formation (CPRF) (514) 526-2673